



# Communiqué de **PRESSE**

Mardi 2 juillet 2019, à Pontivy

## Contrat d'action publique Etat/Région La Région installe le comité de pilotage de la Bretagne industrielle

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, en présence de Michèle Kirry, Préfète de la région Bretagne, a réuni ce jour les élus des 59 intercommunalités bretonnes pour leur présenter la mise en œuvre d'une politique industrielle régionale renforcée, intégrant le déploiement spécifique et différencié, en Bretagne, de *Territoires d'industrie*. Un protocole d'accord a été signé en ce sens : comme acté par le Contrat d'action publique signé avec le Premier Ministre en février dernier, ce dispositif national est désormais piloté par la Région en parfaite articulation avec les services et opérateurs de l'Etat. Il s'intègre aux programmes déjà mis en place en Bretagne, au premier rang desquels Breizh Fab.

« **La différenciation se met en place en matière de développement économique aussi**, se réjouit le Président Loïg Chesnais-Girard. *Ce pilotage régional se construit en lien étroit avec les territoires et s'appuie sur la qualité des relations que nous avons nouées avec les EPCI, via la mise en place du SPAE, service public d'accompagnement des entreprises.* »

**Chef de file en matière de développement économique**, la Région souhaite apporter aux territoires et entreprises industrielles des réponses précises, adaptées à leurs besoins, **quelle que soit leur implantation** sur le territoire breton.

Un **comité régional de la Bretagne Industrielle**, présidé par Loïg Chesnais-Girard, associe dès à présent les acteurs concernés (services de l'Etat, représentants du monde économique et consulaire, acteurs de l'innovation et de l'accompagnement des entreprises, EPCI...) pour veiller à la dynamique des actions prioritaires à mettre en œuvre. Il a ainsi été convenu d'**accélérer la dynamique collective Breizh Fab**, déjà en place (cf. ci-dessous).

### > Un volet « entreprises » : conforter Breizh Fab

L'initiative nationale *Territoires d'industrie*, lancé fin 2018, vient compléter les dispositifs déjà mis en œuvre au niveau régional, dont Breizh Fab. **Toutes les entreprises industrielles, quel que soit leur secteur d'activité**, sont désormais concernées afin qu'elles puissent accéder à toute la palette d'aides, déjà opérées avec de nombreux partenaires. L'objectif, désormais, est d'articuler l'ensemble des actions et d'en déployer de nouvelles.

Le dispositif Breizh Fab, opérationnel depuis quelques mois, sera conforté : mobilisation renforcée des EPCI, **ouverture au secteur agro-alimentaire**, connexion avec les financements du **PIA** (10 000 accompagnements en France) et de la **Banque des territoires**, fléchage de **fonds européens FEDER** complémentaires, augmentation de capital de **Breizh Immo...**

### > Un volet territorial : répondre aux enjeux cruciaux du recrutement

En Bretagne, la carte des *Territoires d'industrie* a d'ores et déjà été revue pour intégrer **Lamballe Terre & Mer** et **Saint-Brieuc Baie d'Armor**.

Au-delà, la Région propose aux territoires industriels volontaires, dont les **entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement** -sujet majeur pour les employeurs-, de conduire des **expérimentations qui répondent aux enjeux locaux de formation, d'attractivité et de mobilités**.

Avec l'appui de la Région, des **solutions innovantes pourraient être accompagnées** en matière de :

- **de formation** : offre spécifique répondant au mieux et rapidement aux besoins des entreprises ;
- **d'attractivité** : dispositifs adaptés pour des recrutements ciblés, si besoin hors Bretagne ;
- **de mobilités** : actions facilitant le recrutement de personnes géographiquement éloignées de leur emploi et confrontées à de réelles et coûteuses problématiques de transport (plans de déplacement, covoiturage, garde d'enfants...).

**BREIZHFAB**  
L'INDUSTRIE AMBITIEUSE

**Breizh Fab** : doté de **4 Me sur 3 ans** et fort d'un partenariat avec des industriels (UIMM) et acteurs du développement économique, Breizh Fab se traduit par un ensemble de mesures d'aides aux entreprises pour se développer tout en s'engageant dans les nécessaires transitions. Le programme accompagnera **500 projets de modernisation et d'innovation**, via l'intervention de conseillers, à raison de **10 jours d'intervention par PME**.

En savoir plus sur [www.breizhfab.bzh](http://www.breizhfab.bzh) | [#BreizhFab](https://twitter.com/breizh-fab) | [@breizh-fab](https://twitter.com/breizh-fab).

Contacts **SERVICE PRESSE** | Tél. : 02 99 27 13 54 | [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse) | [@bretagne\\_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)